L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 21 OCTOBRE 1844.

PAR BULLITT, MAGNE & Co.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT:

Journal quotidien, une année d'avance $12

Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le terme de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, soit au journal seulement, soit aux annonces, ne sera considérée comme discontinuée de la part de l'abonné, à moins qu'il n'en ait donné avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES—Une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et cinquante cents pour chaque insertion subséquente. Tout changement considérable dans l'annonce originale, devra être payé comme une nouvelle annonce. Le carré est de DIX lignes ou moins.

ABONNEMENS pour l'année aux annonces—Les artisans et personnes tenant magasin de détail, $60; les Banques Compagnies d'assurances et autres institutions publiques $80; les agens pour navires, bateaux et bateaux à vapeur ou les maisons de commerce faisant la commission, $80. Ces abonnements se paieront d'avance.

Le privilège des souscripteurs aux avis est limité à un carré chaque fois, et trois fois par semaine.

LES ANNONCES de mariages et de décès, les articles pour appeler l'attention du public à des ventes d'immeubles, bienfaisances, les articles signés par des passagers, les annonces de bénéfices &c &c devront payer au taux des annonces ordinaires.

LES ANNONCES qui ne doivent paraître que par intervalles paieront $1 par carré pour chaque insertion.

LES ANNONCES ou articles d'une nature personnelle lorsqu'ils pourront être admis, paieront le double du prix des annonces ordinaires, et d'avance.

LES ANNONCES qui sortiront de la ligne ordinaire des affaires d'un abonné à l'année, telles que ventes à l'encan par autorité de justice, ventes de plantations et habitations, maisons ou terrains à vendre, à louer ou à affermer, esclaves marrons, animaux épaves ou égarés &c, lui seront portées en compte séparément et aux prix et besoins énoncés.

LES ANNONCES qui ne porteront pas la durée de l'insertion seront publiées pendant un mois et devront être payées en conséquence de cette disposition.

AUCUNE ANNONCE de faillite ne sera publiée, à moins que le prix de l'insertion n'ait été payé d'avance, ou qu'il n'ait un répondant.

LES THEATRES et autres endroits ouverts pour l'amusement public, faisant insérer chaque jour de nouvelles annonces, pendant la saison des plaisirs paieront $160.

LES ANNONCES de candidature à des emplois publics et autres annonces d'une nature politique, paieront double du prix ordinaire.

CABOTAGE.

POUR ST LOUIS. Le bateau à vapeur BEN FRANKLIN, capt. Wade, partira mardi 22 à midi, et touchera aux lieux intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN R SHAW & Co.

POUR NEW YORK. [ligne de P...]—Le beau navire neuf INDIANA capitaine Bpitt, ayant une partie de son chargement engagé et étant à bord, partira sous peu. Pour le reste du passage s'adresser à bord en face de la presse à coton d'Orléans, ou à J W STANTON & Co, 21 oct Enc. Magasins et La Fayette.

POUR ST LOUIS—Le bateau à vapeur CONGRESS, capitaine Glasgow, partira jeudi 24 à 5 heures et touchera aux lieux intermédiaires. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à JOHN R. SHAW & Co 21 oct 34, Poydras.

PAQUEBOT DE LA SEMAINE—Pour Milliken's Bend, Vicksburg, Grand Gulf, Rodney, et Natchez. Le bateau à vapeur régulier SULTANA, capitaine Pease partira positivement lundi 21 courant, à 5 heures P. M et touchera aux lieux intermédiaires. Pour fret ou passage s'adresser à bord au bout de la rue du Canal, ou à 21 oct L. V. HUBBARD & Co 95, Tchoupitoulas.

POUR LES ATTAKAPAS—(Parti mardi) Le bateau à vapeur bon marcheur et avantageusement connu, BELLE OF ATTAKAPAS capitaine Johnson, est prêt à recevoir du fret lundi 21 courant et partira le mercredi 23. Pour fret ou passage, ayant de beaux aménagements s'adresser à bord au bout de la rue Conti ou à JOHN HALL, 1 Front Levee

PAQUEBOT POUR BATON ROUGE.

Le beau steamer MISSOURI MAIL, capitaine Littleton, reprendra ses voyages réguliers comme paquebot, jeudi 17 courant et fera deux voyages par semaine—Partant de la Nouvelle Orleans tous les lundi et jeudi à [illegible] heures du matin, et le Baton Rouge tous les mardi et vendredi à midi.

Le capitaine Littleton [illegible] toute [illegible] la confiance des planteurs et des négociants.

Pour plus amples informations s'adresser à J. A. BRAUD & LANDRY 11 oct

AVIS—Le bateau à vapeur REPUBLIC prendra la place du MUSIC, pendant [illegible]

Le REPUBLIC partira samedi matin à 10 heures et fera [illegible] Plaquemines. 11 oct—12

MALLE DES ETATS-UNIS.

STEAMER BRILLIANT.

PAQUEBOT REGULIER—Pour la Côte Donaldsonville, Baton Rouge, Port Hudson, Bayou Sarah et Pointe Coupée.—Le superbe bateau à vapeur BRILLIANT, capitaine Jesse Hart, partira de la Nouvelle Orleans tous les mercredis matin à 10 heures, et du Bayou Sara tous les samedis après l'arrivée des chars du railroad, il sera de retour ici tous les dimanches matins. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à Wm H. AVERY. [illegible] Gravier.

POUR LA BALISE. [illegible]

JACQUES LAROSE.—Agent

MALLE DES ETATS-UNIS

PAQUEBOT REGULIER POUR LA COTE, DONALDSONVILLE, BATON ROUGE, Port Hudson, Bayou Sara, Pointe Coupée, Tunica et Fort Adams.—Le superbe bateau à vapeur ALEXANDER SCOTT, capt Swon, partira de la Nouvelle Orleans pour les ports susdits, tous les dimanches matin à 10 heures, et du Bayou Sara tous les mercredis après l'arrivée des chars du railroad, il sera de retour ici les jeudis matin. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à WM H. AVERY. 1 sept 58 Gravier.

FERRY A VAPEUR [illegible]

PRIX:

Pour une personne seule, 5 cents.
un cheval et son cavalier, 30
un cheval et un cabriolet, 75
un cheval et un wagon 75
deux chevaux et une voiture $1 00
un cheval et un char, 75
Pour les chars de planteurs les dimanches, 50

15 mars 1844. ROBERT MURPHY

GOELETTE A VENDRE

LES soussignés offrent à vendre la belle goelette BUTLER; elle est du port de 34 6/95èmes de tonneau et porte beaucoup pour sa dimension. Elle est construite en bon chêne-vert, chevilles en cuivre et dans un état parfait nouvellement calfatée et réparée; des voiles et cordages tout excellens; elle a plusieurs ancres, des cables en chaînes &c, et peut mettre en mer immédiatement. Fine voilière, elle est admirable par sa coupe qui joint l'élégance à la solidité. Elle sera vendue à un prix raisonnable. Pour plus amples détails et les conditions, s'adresser à DITTRICH & SHANNON, 14 oct 28, Poydras.

CABOTAGE.

POUR NEW-YORK.—(Partant demain soir)—LA barque paquebot, fine voilière, STRAFFORD capt Hammond, finit son chargement et partira demain. Pour fret de 100 balles coton ou passage, ayant de beaux aménagements, s'adresser à bord en face de l'Hôtel de la Monnaie, ou à FOSDICK & BROTHER, 21 oct 74 Camp.

POUR PHILADELPHIE. La barque paquebot SARAH HAND, capitaine Bailey, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face du marché aux légumes, ou à 16 oct T. TOBY & BOGERT, 70 Camp

Ports d'Europe.

POUR LE HAVRE.—Partant sous peu de jours—Le navire SOUTH CAROLINA, capitaine Charles Owen, ayant toute sa cargaison engagée, partira comme ci dessus. Pour passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord ou à L. H. GALE, 14 oct 93 Commune.

POUR LE HAVRE.—Le navire fin voilier et de première classe, CONSTANTINE, capt. Pousland partira sous peu, ayant la plus grande partie de son chargement engagé et allant à bord. Pour fret de 400 balles coton ou passage, ses accomodations étant supérieures s'adresser à LEVI H GALE. 14 oct 93 Commune.

POUR LE HAVRE—Le navire neuf et de première classe, LEVI H GALE, capt Thompson ayant la plus grande partie de son chargement allant à bord, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à L. H. GALE, 5 oct 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire PALMYRA, capitaine Barstow, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour fret de 300 balles de coton ou passage, s'adresser à 5 oct L. H. GALE, 93, Commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire fin voilier CLIFTON, capitaine Ingersoll, ayant tout son chargement engagé et allant à bord, partira le 10 du courant. Pour passage seulement, s'adresser à 2 oct L. H. GALE, 93 Commune.

POUR GLASGOW.—Le navire fin voilier, MONSON, capitaine Young, partira sous le plus bref délai, ayant la plus grande partie de son chargement engagé. Pour passage, s'adresser à L. H. GALE, 30 sept 93 commune.

POUR LIVERPOOL—Le navire MARY KINGSLAND, capitaine Ware, partira sous peu, ayant une partie de sa cargaison engagée et allant à bord, partira sous peu. Pour fret ou passage, s'adresser à 14 sept L. H. GALE, 93 Commune.

PORTS DU GOLFE.

POUR LA HAVANE—La goel. de première classe, SABATIS, capt. Cox, ayant tout son chargement engagé, partira sous peu. Pour passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser au capitaine à bord, ou à T TOBY & BOGERT, 17 oct 70, Camp

POUR LA HAVANE—Le brick EMPRESARIO capt Coffin, ayant une partie de sa cargaison engagée, partira sous peu. Pour balance du fret, ou passage, ayant de beaux aménagemens, s'adresser à bord ou à JOSEPH PRATS, 16 oct 27, Toulouse

A VENDRE—La goelette fine voilière SPITFIRE, doublée, clouée et chevillée en cuivre, construite il y a deux ans à Baltimore, et du port de [illegible] tonneaux. Elle sera vendue telle qu'elle se comporte maintenant dans le chantier de MM. Valiette & Thomas situé sur la rive opposée du fleuve. S'adresser à 7 oct J. M. ANGUERA, 31 Gravier

DITTRICH & SHANNON,
Marchands-Commissionnaires,
Et Consignataires et Expéditeurs par Agence.
No. 28, rue Poydras.

FERONT des avances libérales sur des consignations de marchandises qui leur seront adressées.

R. DITTRICH seul, signera pour la maison.

Les affaires contractées ci-devant sous la raison de DITTRICH & Co, seront continuées par eux.

F. C. SHANNON continuera des affaires d'agences et commissions, et signera individuellement.

Nouvelle-Orleans, 1er juillet 1844 8 juill.

PETITS POIS en boîtes et demi boîtes, à vendre par 19 sept CHARLES DUFOUR, 11 Conti

CIGARES de la Havane—En débarquement du Fanny de l'Empresario et du Hope Howes, de la Havane; 79,000 Cigares, consistant en Regalia, Cabanas et Millar [illegible] milliers de Vagueros, très supérieurs, à vendre par 18 oct E. JOHNS, 110 Poydras.

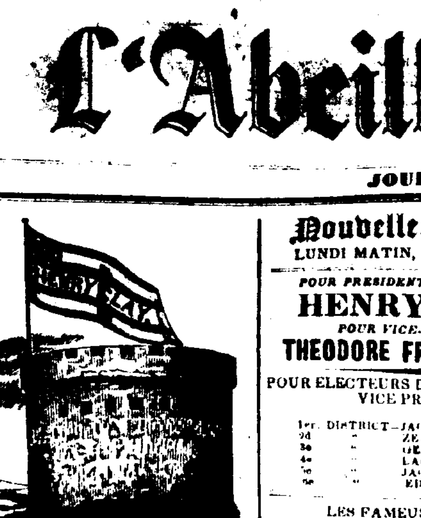

ASSEMBLEES PUBLIQUES.

CLAY CLUB No. 1—Municipalité No. 1

Les whigs du 1er. district de la Première Municipalité sont priés de se trouver à l'assemblée régulière qui aura lieu ce soir, 21 du courant, à la salle du Clay Club Central, Exchange Place.

EUGENE MUSSON, secrétaire

☞Les whigs qui n'ont pas payé leurs taxes de 1843, feront bien de se présenter immédiatement au bureau du collecteur, maison de gouvernement, rue du Canal, afin d'obtenir leurs reçus et être à même de se présenter pour voter à la prochaine élection. PRESTO.

COMITE D'INFORMATION, WHIG.

Des membres du comité se trouveront constamment au Clay-Club Central, à l'encoignure de l'Exchange Place et de la rue de la Douane, pour donner les informations concernant le droit de vote. S'adresser depuis 10 heures du matin, jusqu'à 2 de l'après-midi.

ASSOCIATION REPUBLICAINE WHIG
De la 1ère. Municipalité.

Le Comité Exécutif Whig de la 1ère. municipalité sera en permanence tous les jours de 5 à 8 heures P. M. au local de l'Association Républicaine Whig, rue Toulouse No. 57 pour recevoir ou donner tous les renseignements désirables au succès de la cause whig à la prochaine élection présidentielle. Les Whigs sont priés de s'y présenter.

LES TROIS MOUSQUETAIRES.

EN quatre premières livraisons des TROIS MOUSQUETAIRES sont en vente chez VOR HEBERT, 149, rue de Chartres. Prix 25 cents la livraison.

LES MODES PARISIENNES.
JOURNAL DES MODES.

CE Journal, publié par MM. Aubert & Philipon est sans contredit le plus vogué qui ait paru jusqu'à ce jour. Les modes parisiennes paraissent tous les dimanches et ornent dans chaque numéro une gravure sur acier, coloriée [illegible] Prix de l'abonnement $12 par an. On peut souscrire pour moins de 6 mois. On s'abonne chez Vor HEBERT, agent, 149 rue de Chartres entre St. Louis et Toulouse.

N. B. Un très grand Album contenant plus de 300 dessins de broderies pour robes, echarpes, fichus, cols, manchettes, etc. etc. etc., sera donné GRATIS à toute personne qui souscrira pour un an d'abonnement. 4 oct—15

Aux personnes abonnées au COURRIER DES ETATS-UNIS, et au public en general.

ON peut échanger en ce moment les trois premières livraisons du JUIF ERRANT, (édition Winchester) contre celles publiées par M Gaillardet, et conformes au texte du Constitutionnel de Paris, au magasin de V. HEBERT 149 rue de Chartres. Un portrait d'Eugène Sue, gravé sur acier, sera également délivré gratis. 15 oct—8

DIEGARIAS.

TRAGEDIE de M Victor Séjour, en vente chez Vor HEBERT, 149, rue de Chartres. Prix: 25 cents. 11 oct

LE JUIF ERRANT
EDITION D'APRES LE CONSTITUTIONNEL.

LE Juif Errant par M. E. SUE, auteur des Mystères de Paris, Mathilde, etc. etc.

Les sept premières Livraisons de cet ouvrage sont présentement en vente chez Vor HEBERT, 149, Chartres ☞Prix—[illegible] cents la livraison. 10 oct

INSTITUTION POUR LES JEUNES DEMOISELLES.

MELLE ARGILLET, parfaitement connue comme institutrice de Paris, a l'honneur d'informer les familles qu'elle ouvrira un Externat le 1er Novembre, rue du Canal No 176.

Les élèves trouveront dans cet établissement tout ce qui peut tendre à l'avantage d'une éducation achevée. Un professeur d'anglais d'une expérience reconnue y donnera deux heures de leçons par jour.

Il y aura une classe particulière de français de 4 à 6 pour les jeunes personnes qui ne voudraient point suivre les autres classes.

Pour plus d'informations, on peut s'adresser à Melle. A. à son domicile, rue du Canal, No. 176.

Et à Mlle Clotilde Burnet, Madame Boyer, M. G Mossy, M. J. Baldwin, Dr M. R Frémon.

Noms des Professeurs:

Le Français, Mademoiselle Argillet
L'Anglais, M. Allin Orton
[illegible]

INSTITUTION GARREAU.
Rue des Remparts, entre Ste. Anne et Dumaine.

LE nombre des élèves confiés à cet établissement augmentant de jour en jour, le directeur y a pu faire des améliorations importantes; chaque branche de l'enseignement est maintenant dirigée par un professeur spécial. Le personnel de l'institution se compose de trois professeurs pour les classes françaises et les parties accessoires, deux professeurs pour l'anglais, un pour le dessin, un pour les mathématiques, et une institutrice pour la classe des demoiselles. M. Garreau n'a reculé devant aucun sacrifice pour rendre son institution digne de la confiance des pères de familles. Depuis 8 heures jusqu'à 3 heures des classes françaises sont ouvertes pour les adultes. 16 oct

LEÇONS DE CHANT ITALIEN.

MR. SANTINI prévient les Dames de la Nouvelle Orléans qu'il a commencé ses leçons de chant italien. S'adresser chez M Zambelli, marchand de musique, rue Royale, entre St. Pierre et Orléans, ou à son domicile, rue St. Philippe No. 115, entre Bourbon et Dauphine. 16 oct

HOTEL ST LOUIS.
NOUVELLE-ORLEANS.

MADAME HAWLEY informe respectueusement ses amis et le public en general, qu'elle a repris le bail de l'HOTEL ST-LOUIS, et que le mercredi 16 octobre l'établissement sera ouvert pour la réception de pensionnaires. Pendant l'été cet établissement a été réparé et élégamment peint; ce qui joint à l'augmentation des meubles et aux arrangements intérieurs de l'hôtel, rend cet établissement un des plus comfortables et des plus magnifiques de l'Union. Aucunes peines ni dépenses n'ont été épargnées pour mettre cet hotel à même de mériter la continuation des faveurs qui lui ont été accordées la saison dernière. 5 oct—60

AVIS—Le bureau de la compagnie du chemin à coulisse de la Nouvelle-Orleans et Carrollton est transporté à l'encoignure des rues Carondelet et Canal. 12 oct ADOLPHE LAYET, secrétaire

☞ WM. MURE a transporté son domicile de la rue du Camp, No. 30, au No. 23, rue [illegible] 1 oct

☞ Les Bureaux du Consulat d'Angleterre, ont été transportés de la rue du Camp, No. 39, au No. 23, rue Royale 1 oct

CHANGEMENT DE DOMICILE.

MANUEL R DE LA CALLEJA a transporté son domicile à la rue Toulouse No. 64, encoignure de la rue Royale 3 oct—3m

WIOTTE & SALLE ont l'honneur de prévenir le public qu'ils ont transporté leur magasin du No 6 rue de Chartres, au No 20 du même ilet où ils offrent à vendre un grand assortiment de MARCHANDISES DE TOUS GENRES. 11 oct—16

AUX DAMES.

C. M. SIMPSON, No. 40, rue de Chartres, vient de recevoir et a ouvert un bel assortiment de Nouveautés, consistant en:

2 caisses indiennes françaises, nouveau genre; 4 do indiennes 3/4; 2 de indiennes 3/4 de 10 à 12 1/2 cents la yard, 3 caisses mousseline laine nouveau genre, très riche; 2 de à 31 cents la yard, 1 de toile de Manille, et un assortiment de marchandises sèches, à vendre à bas prix. 10 oct

HABILLEMENS—150 caisses habillemens de saison, consistant en gilets ronds en satinet et kerseys, pantalons et jeans de Kentucky; chemises de peau et caleçons en flanelle écarlate et d'angola; chemises en lockey raye, en calico merrimack; et en coton fin; pantalons et levites en derry; pantalons en grosse cotonnade, ainsi qu'une variété d'autres articles de ce genre, convenables aux habitants, à vendre par 18 oct ISAAC BRIDGE, 78 Magasins.

CAFE de Rio—900 sacs, importation directe, à vendre par GEO. GREEN & BRO. 18 oct 81 Gravier.

SACS en pitre—Chargement du navire London, importation directe, à vendre par 15 oct GEO. GREEN & BRO. 82 Gravier

CORDE de Manille—1 1/2 à 7 pouces à vendre par GEO. GREEN & BRO. 15 oct 82 Gravier.

TOILE et Corde d'Emballage—A vendre par GEO. GREEN & BRO. 15 oct 82 Gravier.

VIN de Champagne—100 paniers qualité supérieure, par le Marengo, du Havre, à vendre par GEO. GREEN & BRO. 15 oct 82 Gravier.

LE soussigné ayant reçu des ordres pour clore divers envois de Cigares qui lui ont été consignés, les vendra à des prix réduits. Les acheteurs trouveront de leur avantage à venir examiner ces cigares. 19 oct E. JOHNS, 110 Poydras.

TABAC de la Havane—En débarquement du Fanny, 16 balles Tabac Vuelta de Abajo pour capes et tripes, à vendre par E. JOHNS, 19 oct 110 Poydras

VINS et Liqueurs—Récemment reçu et à vendre par le soussigné:—200 caisses Margaux, 150 dito Chateau Margaux, 130 dito St Julien-Médoc, 80 dito Sauterne, 100 paniers anisette fine et superfine, 30 caisses absynthe, 30 dito liqueur douce assortie, de Chauvet &c. 19 oct E. JOHNS 110 Poydras.

A VENDRE par le soussigné au débarquement du navire Alexandre, de Bordeaux, les marchandises ci-après:

150 barriques vin rouge qualité supérieure;
50 demi barriques vin rouge bonne qualité;
30 barriques vin rouge de bons crus Médoc, 1841;
30 barriques vin rouge vieux, pour familles;
50 demi barriques vin blanc vieux de 1840;
30 do do vin blanc bonne qualité;
30 barils vinaigre blanc de;
400 caisses vin rouge bonne qualité, grandes bouteilles bien conditionnées;
2 caisses saucissons de Lyon;
2 caisses sangsues première qualité.

17 oct P. LONGIS, 116 Royale

PORC—250 barils prime porc, à vendre par 11 oct J. TARDOS, 7 Conti.

CORDE et ficelle d'emballage—250 rouleaux corde d'emballage, 2000 de ficelle à vendre par J. TARDOS, 2 oct 7, Conti

SAVON Winchester—100 caisses No. 1, à vendre par le soussigné. J. TARDOS, 2 oct 7, Conti

PORC—[illegible] J. TARDOS, 9 oct 7, Conti

Nouvelle-Orleans:
LUNDI MATIN, 21 OCTOBRE 1844

POUR PRESIDENT DES ETATS UNIS

HENRY CLAY.

POUR VICE-PRESIDENT:

THEODORE FRELINGHUYSEN

POUR ELECTEURS DU PRESIDENT ET DU VICE PRESIDENT:

1er. DISTRICT—JACQUES TOUTANT,
2d — ZENON CAVELIER,
3e — GEORGE B GUION,
4e — LAFAYETTE SAUNDERS,
5e — JACQUES DUPRE,
6e — EDWARD SPARROW

LES FAMEUSES LETTRES.

On vient enfin de publier les lettres de M. Clay à M. Blair, lettres qui, disait-on, combinaient la preuve du prétendu "marché politique" dont on a fait tant de bruit.

Qu'on les lise donc, ces lettres, et l'on verra qu'elles ne prouvent qu'une chose c'est que M. CLAY a été CALOMNIÉ. Il est seulement à regretter que de hautes convenances aient retardé si longtemps la publication de ces lettres qui étaient d'ailleurs, comme on le verra, strictement confidentielles.

Les meneurs locofocos ne s'abusaient pas sur la portée et l'effet de ces documens; ils savaient bien que leur publication anéantirait à jamais cette ridicule et odieuse accusation de "Corruption" si péniblement échafaudée. Aussi espéraient-ils que le public ne serait jamais mis dans la confidence et qu'ils pourraient tout à leur aise continuer à diffamer par insinuation. Aussi sont-ils fort contrariés de la publication de ces lettres. C'est un rayon de lumière qui vient tomber à l'improviste sur de ténébreuses machinations.

WASHINGTON, 8 janvier 1824. (doit être 1825.)

Mon cher Monsieur: Je vous envoie par la malle d'aujourd'hui les "conversations de Lord Byron" que vous trouverez, je crois, souvent piquantes et dignes à tout prendre d'une lecture attentive, malgré l'opinion défavorable de M. Walsh. Outre l'intérêt littéraire et critique qu'elles ont, elles auront pour effet de diminuer, sans le détruire entièrement, l'odieux qui s'attache à sa conduite envers sa femme.

Ma position vis-à-vis des amis des trois candidats choisis est assez bizarre et m'amuse parfois. D'abord ils croient tous que mes amis peuvent décider la question, et ensuite qu'il est en mon pouvoir de diriger mes amis. D'après cette supposition je suis caressé par tous. Je me sens frapper sur l'épaule par un ami du général Jackson, par exemple, qui me dit: "Mon cher Monsieur, tout mon espoir est en vous; ne nous désappointez pas; vous savez que nous vous préférions, après le héros, et combien nous désirons un Président de l'Ouest." L'instant d'après, un ami de M. Crawford m'accoste: "L'espoir du parti républicain repose sur vous, pour l'amour de Dieu conservez-le. Si vous aviez été choisi, au lieu de M. Crawford, chacun de nous vous aurait soutenu jusqu'à l'extrémité. Nous vous considérons, vous et lui, comme les deux seuls véritables Candidats Républicains."

Ensuite, vient un ami de M. Adams, les larmes aux yeux,—"Monsieur, M. Adams a toujours eu la plus grande considération pour vous, et la plus sincère admiration pour vos talens,—il n'y a pas de place que vous ne méritiez. Sans aucun doute vous êtes le second choix de la Nouvelle Angleterre,—et je vous prie de considérer sérieusement si le bien public et vos propres intérêts futurs n'indiquent pas clairement le choix que vous devez faire."

Comment peut-on résister à tous ces témoignages désintéressés de respect et de bienveillance? Vraiment, les amis de ces trois Messieurs sont si affables et si affectionnés que je désirerais parfois qu'il fut en mon pouvoir de les satisfaire tous, mais cela étant impossible nous commençons à penser sérieusement au choix qu'il faudra finalement faire. Je vous dirai donc que, dans mon opinion, la lutte sera circonscrite entre M. Adams et le General Jackson.

L'état de santé de M. Crawford empêcherait de le choisir, lors même qu'il n'y aurait pas d'autres objections contre son élection. La seule alternative qui nous soit laissée est passablement pénible, et je considère que quelque choix que nous fassions, nous ne pourrons choisir qu'entre deux maux. Il y a contre ces deux messieurs de puissantes objections personnelles. La différence principale entre eux est que, par l'élection de M. Adams, nous ne porterons pas, par exemple, d'atteinte au caractère de nos institutions; mais je craindrais beaucoup que, dans l'avenir, sinon du vivant de la génération actuelle, l'élection du général ne donnât à l'esprit militaire une impulsion et une confiance qui pourraient amener les plus pernicieux résultats. Je soutiendrai donc quoiqu'avec grand regret, M. Adams, en conséquence de l'alternative où le peuple nous a mis. Mes amis en général penchent dans le même sens. Ce qui jusqu'ici m'est d'un grand poids, c'est la préférence décidée qu'une majorité de la délégation de l'Ohio a pour lui sur le général Jackson.

De sorte que si le Kentucky votait pour le général cela pourrait n'avoir d'autre effet que diviser nos amis sans empêcher en définitive l'élection de M. Adams. Sur les quatre Etats favorables à l'élection de M. Crawford, trois sont présumés préférer M. Adams au Général. La Virginie en est un. Je suis porté à penser que près des trois quarts de notre délégation ont cédé à l'influence de ces motifs et voteront pour M. Adams. Mes amis croient que leurs désirs bienveillants envers moi seront, en définitive, plus probablement réalisés en disposant ainsi de leurs votes. Je les ai cependant très instamment suppliés de ne pas songer à moi en prenant leur détermination définitive, et de ne prendre en considération que le bien public qui doit exclusivement les guider. Si je me connais moi-même cela seul m'a déterminé. Votre représentant est porté à adopter avec nous ces sentimens et cette manière de voir; et s'ils obtiennent votre approbation, comme je sais qu'il a beaucoup de déférence pour vos opinions, je serais bien aise qu'il vous convînt de lui écrire une lettre par le retour du courrier, afin de le raffermir dans ces dispositions. Veuillez ne montrer cette lettre qu'à Crittenden. Je suis, &c.

H. CLAY.

WASHINGTON, 29 janvier 1825.

Mon cher Blair:—J'ai reçu ce matin votre agréable lettre du 17 courant. Une lettre de vous est toujours un plaisir et je voudrais avoir droit à en recevoir plus fréquemment par une plus grande ponctualité à vous écrire. Ma dernière lettre vous informait des flatteries dont j'étais incessamment l'objet de la part des candidats à la présidence, ou plutôt de leurs amis. Depuis lors j'ai avoué mon intention de soutenir M. Adams, d'après les circonstances actuelles, et là-dessus l'huile s'est à l'instant transformée en vinaigre. Les amis de .... [et le diable sait qui encore, car je pense que s'il ne préside pas leurs conseils, il doit bien savoir ce qui s'y passe], se sont tournés contre moi, et s'unissent avec une charmante unanimité pour me blâmer. Je suis un déserteur de la démocratie; un géant d'intrigues; j'ai vendu l'Ouest; vendu moi-même—faisant échouer l'élection du général Jackson pour laisser la porte ouverte aux prétentions de l'Ouest afin de les satisfaire moi-même—ruinant mes plus brillantes espérances &c. &c.—A cela on ajoute cent autres épithètes, cent autres choses les plus douces et les plus agréables du monde.

——— qui font eux même tous leurs efforts pour élire Jackson afin que les prétentions de l'Ouest soient satisfaites, et que je sois mis de côté, m'accusent d'agir d'après leurs propres principes. Les fripons ne comprennent pas qu'un homme puisse être honnête. Il ne peuvent concevoir que j'aie solennellement interrogé ma conscience pour lui demander de me dire sérieusement ce qu'il fallait faire! qu'elle ne m'ait pas enjoint d'établir le dangereux précédent d'élever au pouvoir, à une époque où la République est encore si jeune, un chef militaire, simplement parce qu'il a gagné une grande bataille! qu'elle m'ait dit qu'un homme public est au-dessous de sa position lorsqu'il ne sait pas, au mépris des diffamations et des calomnies, se compromettre pour son pays! Je crains que vous me supposiez ému de ces outrages. Ne vous y trompez pas. Je vous assure que jamais, dans ma vie, je ne me suis senti plus de tranquillité, ni plus de confiance dans la résolution que m'a dictée mon jugement, ni une plus ferme détermination de faire mon devoir.

Et y a-t-il un homme, mon cher monsieur, un homme intelligent et impartial qui ne se range tôt ou tard à mon avis? Je n'aurais jamais élu M. Adams, vous le savez bien, si j'avais eu la faculté de désigner un Président dans la masse de la nation. Mais il n'y a nul danger dans son élévation, ni pour le présent ni pour l'avenir; il n'en est pas ainsi de son compétiteur qui n'a pas à ce que je crois, en tuant 2,500 anglais, acquis les qualités nécessaires pour remplir les devoirs difficiles et compliqués de la première magistrature.

Je m'aperçois que j'écris, sans y faire attention, une sorte d'apologie qui vous paraîtra peut-être impliquer culpabilité. Quel sera le résultat? Vous le demanderez avec curiosité, sinon avec anxiété. Je crois qu'il faut élire M. Adams; telle est l'opinion qui prévaut. Pourtant je ne considérerai la chose comme certaine que lorsque l'élection sera terminée. Mes respects à Mme. Blair et à M. Crittenden. Je reste sincèrement votre ami. H. CLAY.

Pennsylvanie.—Les retours de cet Etat ne nous fournissent encore rien de définitif. Ils prouvent seulement une chose, c'est que les whigs ont fait des gains assez considérables, sinon pour empêcher l'élection du candidat locofoco, au moins pour réduire la majorité locofoco à un chiffre presque insignifiant. La Pennsylvanie nous paraît plus que jamais *assurée à M. CLAY en novembre prochain.* Les comtés whigs alors déploieront toutes leurs forces; et les comtés locofocos verront leurs majorités se réduire considérablement par la défection d'un nombre considérable de démocrates, partisans du Tarif, qui se rallieront à M. Clay. La question du Tarif sera décisive en faveur de notre candidat; et il ne faut pas oublier qu'elle n'était pas en jeu dans l'élection du Gouverneur.

Jusqu'à présent quarante et un comtés donnent au candidat locofoco au poste de gouverneur une majorité de 286 voix; et les 17 dont les retours restent à connaître avaient donné en 1840 une majorité de 1150 au général Harrison.

Quant aux membres du Congrès, neuf districts, les 2e, 7e, 8e, 13e, 14e, 17e, 18e, 20e et le 21e, ont élu ou réélu MM. J. R. Ingersol, A. R. McIlvaine, John Strohm, J. Pollock, A. Ramsey, J. Blanchard, A. Stewart, J. A. Ewing, C. Darragh, tous whigs; huit districts, les 5e, 6, 9e, 10e, 11e, 15e, 16e et le 19e ont élu ou réélu des locofocos, tandis que le 1er et le 3e. ont choisi des natifs. Le 4e district est encore douteux; mais il pourrait bien avoir envoyé au Congrès Charles J. Ingersoll, l'un des plus furieux démagogues qui aient jamais mis le pied dans la Chambre des Représentants; cependant un extra du Chronicle de Philadelphie annonce le succès de son compétiteur Sheaver, natif.

La législature d'Etat sera encore locofoco cette année; mais la majorité y sera considérablement diminuée. En somme les whigs n'ont pas à se plaindre du résultat sous ce rapport; et ils peuvent se féliciter hautement quelque soit l'issue de la lutte gubernatoriale, des succès qu'ils y ont obtenus, succès qui assurent le triomphe de leur candidat à la Présidence.

OHIO.—Les retours de l'Ohio, quoique encore incomplets, sont de la nature la plus favorable. Dix-huit comtés dont nous connaissons le résultat, accusent un gain de plus de 2300 voix pour les whigs, et ce gain est immense si l'on songe que le candidat locofoco pour Gouverneur ne l'a emporté en 1842 que par 3400 voix. Il n'y a pas le moindre doute que le candidat whig n'ait triomphé cette année par une belle majorité. Ce candidat est Mordecai Bartley, et son concurrent David Todd.

Les 18 comtés que nous signalons présentaient en 1842 les chiffres suivans: candidat whig 2915; candidat locofoco 5633; voici ceux qu'ils fournissent aujourd'hui: candidat whig 4273, candidat locofoco 4448—Gain sur 1842—2403 voix.

Les retours pour les membres du Congrès sont encore trop incomplets pour que nous puissions en tirer quelque conclusion positive; mais en somme ils se présentent bien.

NEW-JERSEY.—Les retours définitifs confirment à très peu de chose près, le résultat qui faisait prévoir l'*Abeille* de samedi. Le candidat whig pour la place de gouverneur est élu à une majorité de 1,556 voix. Dans la législature les whigs sont les maîtres par une très forte majorité. 7 dans le Sénat et 22 dans l'assemblée; c'est à dire 29 voix en chambres réunies. L'an dernier les locofocos avaient en chambres réunies une majorité de 18 voix. C'est donc un gain de 47 membres. Comme on voit, ce n'est pas un demi triomphe.

ARKANSAS.—On n'a des retours que de neuf comtés qui donnent un gain whig de 286 voix sur les élections de 1842, époque à laquelle les locofocos obtinrent 3000 voix de majorité. On parle de gains plus considérables dans les comtés de Philips et Union, mais il n'y a rien de positif.

Georgie.—Sans être complets les retours sont décisifs. Il y a sur huit membres du Congrès quatre whigs et quatre locofocos.

La Gazette de Lafourche promet 600 voix de majorité pour Clay dans cette paroisse. Nous espérons que la Lafourche tiendra cette promesse.

On a eu la niaiserie de faire courir le bruit que le gouverneur White soutenait Polk. Il serait plus croyable, dit la Gazette de Lafourche, que le soleil a changé sa course. Et la Gazette a raison.

La malle a manqué hier au-delà de Charleston.

CHRONIQUE LOCALE.

Hier il y a eu un nombreux meeting whig à la salle de bal de la Bourse St-Louis, présidé par M. Zenon Cavelier et dans lequel MM. Mathewson et Canonge ont parlé avec force et entraînement, ce dernier surtout. Voir la composition du bureau à la partie anglaise.

—Samedi matin le feu s'est déclaré à bord du navire *Mary Kingsland* de New York, à quai au pied de la rue de l'Esplanade. Il y avait à bord 1700 balles de coton. Tous les efforts qu'on a faits pour arrêter l'incendie ont été inutiles. Mis en dérive, il a été poussé par le vent et les courants sur l'autre rive près de Mc Donaughville. Le feu a dévoré tout ce qui se trouvait au-dessus de la ligne de flottaison. Hier soir il a été remonté par les ferrys à la presse à coton et l'on sauvera probablement quelques centaines de balles de coton des couches inférieures; mais en très mauvais état.

On nous assure que le navire était assuré à New York pour sa valeur ou à peu de chose près.

Les pompiers ont donné en cette circonstance comme toujours, des preuves de zèle, d'activité et de courage.

Auguste Compans comparaissait hier devant le recorder Genois sous l'accusation d'avoir été trouvé en possession d'une montre en or et de deux épinglettes volées à M. P. Laris. Il a été renvoyé en prison pour être ultérieurement examiné. Un nommé Carter Alvarez Sobrino a été arrêté dans la soirée, accusé par Compans d'avoir volé les objets trouvés en sa possession.—Il sera examiné ce matin devant le Recorder.

Henry Wilson, arrêté à la demande de M. Bernard Binsouchi, sous l'accusation de vol, a comparu hier devant le Recorder Genois et doit être examiné de nouveau.

Edward Hawey et John L[illegible] ont été condamnés samedi à trente jours de maison de travail par le Recorder Baldwin pour vagabondage.

La Gazette de Caddo annonce que *l'illustre* John A. Murrel, plus connu sous le nom du "Pirate de terre", sorti tout récemment du pénitentiaire de Nashville, est venu s'établir à quelques milles au-dessus de Robbins-Ferry, sur la rivière Trinité [Texas.]

MEXIQUE.

Par la goelette *Virginie Antoinette* arrivée hier, nous avons reçu des nouvelles de Mexico jusqu'au 25 septembre et de Vera-Cruz jusqu'au 3 octobre.

La *Hesperia* du 21 annonce sur la foi du *Diario* que le Président Santa Anna a accordé à la famille du général Sentmanat l'autorisation de faire exhumer ses restes et de les emporter à la Nouvelle-Orléans.

Nous avons mentionné dernièrement [illegible] fait à un matelot français à Mazatlan par le capitaine Mariano Urueña.

Voici comment M. Tazière lui-même raconte le fait:

"Hier, M. D. Antonio de la Vega a jugé convenable de me mettre en état d'arrestation dans la caserne, par suite d'une querelle que j'avais eue avec deux musiciens. A mon arrivée à cette caserne, le capitaine Urueña m'appela et me demanda quels étaient les motifs de ma rixe avec ces deux musiciens; avant que j'eusse fini ma relation, il m'interrogea sur mon pays, et je n'avais pas encore fini de lui dire que j'étais d'origine française, qu'il me donna plusieurs soufflets; puis non content de ces violences et craignant que je ne les lui rendisse, il me fit saisir et garrotter pour plus de sûreté; alors il m'appliqua, à son gré, de nouveaux soufflets au nombre de trente ou quarante; indigné de ce procédé, je lui dis des injures, et aussitôt il me fit bâtonner jusqu'à ce que je baissasse les pieds d'un valet de la caserne [illegible]; de cette manière, me donna deux cents coups de bâton. Cet acte, qu'on pourrait croire avoir été commis par des tribus barbares, est cependant le fait d'un officier de cette ville, d'un homme revêtu de dignité par le poste qu'il occupe par une infamie qui, si elle n'est pas punie comme elle le mérite, imprimera une souillure à l'armée mexicaine.

Ce n'est pas la première fois, Excellence, que cet individu commet un crime et qu'il se rend indigne d'occuper un poste honorable. Il est public et notoire dans ce port qu'il n'a jamais été qu'un voleur et un escroc; et il sera très facile d'en donner des preuves irrécusables à V. E.

J'espère que V. E. daignera prendre en considération ce que j'expose et qu'elle appliquera à ce scélérat la peine qu'il mérite.—Port de Mazatlan 12 août 1844.

Ces détails se trouvent confirmés par le rapport de l'Alcalde.

On lit dans le Courrier du 21 septembre:

—Nous recevons à l'instant quelques nouveaux détails sur l'affaire de Mazatlan: le temps et l'espace nous manquent pour tout insérer dans notre feuille d'aujourd'hui. Nous nous bornerons à traduire une dépêche officielle adressée par M. D. *Antonio de la Vega*, Alcalde constitutionnel de cette ville, à S. E. M. le Commandant général pour lui rendre compte de l'attentat commis sur son prisonnier, M. Alexandre Tazière.

"Tribunal constitutionnel.—Les nombreuses occupations qui absorbent mon attention, m'ont empêché de rendre compte par lettre, à V. E. de l'événement que je raconterai en temps opportun; mais comme l'horreur du fait rend son auteur passible d'un châtiment, dans l'intérêt de la vindicte publique, j'ai l'honneur de vous faire le présent rapport.

Dimanche passé, j'ai envoyé comme prisonnier à la caserne, un étranger français que j'avais trouvé engagé dans une querelle avec deux musiciens de la garnison; à son entrée, on lui appliqua, par ordre du capitaine D. Mariano Urueño, deux cents coups de bâton, et on commit sur sa personne des attentats que la décence et la pudeur empêchent de nommer.

Ces faits qui discréditent à un si haut degré la nation mexicaine exigent un châtiment exemplaire; et afin que V. E. veuille bien décider ce qui convient dans ce cas, je le lui fais savoir en lui adressant les assurances de mon respect.

Dieu et liberté. Port de Mazatlan, 14 août 1844. —Signé *Antonio de la Vega*.—A S. E. M. le gouverneur et commandant général du département.

Maintenant, on paraît vouloir chercher à établir que Tazière est nationalisé Mexicain et ne peut plus réclamer la protection de la France. Ce qu'il y a de vrai dans cela, c'est que Tazière a été immatriculé sur les régistres maritimes de Mazatlan—et cette inscription n'est point une naturalisation.

Nous croyons devoir donner tout au long la circulaire suivante qui intéresse à un très haut point les intérêts du commerce américain.

CIRCULAIRE.—"S. E. le Président constitutionnel, considérant que le réglement du 1er. mai 1828 et les ordonnances postérieurement rendues sur l'introduction des étrangers par les frontières du Nord de la République, n'ont point rempli les désirs et l'objet qui les avaient dictées:

Que par plusieurs de ces points s'est introduite frauduleusement une quantité considérable de personnes nées en d'autres pays, abusant de la position des localités, sans être pourvues des passeports exigés et sans avoir rempli les formalités prescrites pour la légalisation de leur entrée:

Que l'état auquel est arrivé cette introduction exige impérieusement qu'il soit pris des mesures de police afin de remplir la lacune qui existe dans ledit réglement et de prévenir les vices que pourrait causer un semblable abus, a décidé, en conseil des ministres, et sur l'avis du conseil du gouvernement, que les articles suivans seraient observés.

1o. Pour qu'un étranger puisse être admis sur le territoire de la république, en venant par les frontières du nord, il devra se soumettre aux règles suivantes:—1e. Il entrera par un des points désignés pour le commerce de terre avec les Etats-Unis.—2e. Il présentera son passeport au chef de la douane du point par lequel il entrerait. Ce document, dans le cas où il aurait été délivré par le gouvernement ou tout fonctionnaire des Etats-Unis apte à délivrer ces pièces aux personnes venant pour faire le commerce, sera visé par l'agent diplomatique ou par les consuls de la république. Le gouvernement suprême peut également les expédier sur la demande des intéressés, et dans ce cas le visa dont il est parlé ci-dessus ne sera pas nécessaire.—3o. Il fera devant ledit chef de la douane, une protestation formelle de soumission aux lois et autorités de la nation en s'engageant à ne rien dire, faire ou écrire qui soit contraire à cette promesse, pendant tout le temps qu'il restera sur le territoire national, conformément aux règles prescrites par le droit des gens.

2o. Aucun passeport ne pourra servir pour deux ou plusieurs personnes, excepté ceux délivrés aux pères de famille qui pourront comprendre leur femme et leurs fils âgés de moins de seize ans.

3o. Les dispositions des articles précédens s'étendent à tout étranger arrivant par les frontières indiquées, soit en qualité de négociant, domestique ou voiturier, soit comme accompagnant, servant de conducteur ou d'escorte, ou sous un titre quelconque.

4o. Aucun passeport ne sera délivré que pour un point désigné pour le commerce de terre avec les Etats-Unis, et ne pourra servir que pour le lieu désigné dans ledit document.

5o. Les Chefs des douanes frontières certifieront sur les passeports que les intéressés ont fait la protestation dont parle l'art. 1 de ce réglement: et après avoir reçu les déclarations indiquées par les articles 2 et 3 de celui du 1 mai 1828, ils en adresseront les originaux au ministère des relations par l'intermédiaire du gouverneur du département.

6o. Les étrangers qui s'introduiraient en contrevenant à quelqu'une des formalités ou prescriptions établies par le présent réglement, seraient expulsés du territoire de la république conformément aux lois.

7o. Resteront en vigueur les dispositions du réglement du 1 mai 1828 applicables aux étrangers arrivant par les frontières du nord, en tout ce qui n'est point contraire aux dispositions du présent.

8o. Comme l'objet de tout traité de commerce est de protéger le trafic légal, les étrangers qui, avant la publication du présent réglement, se seraient introduits par les frontières, sans avoir accompli les prescriptions de celui du 1 mai 1828, pourront continuer à résider dans le pays, à condition toutefois que leur conduite ne leur aura point fait perdre la confiance du gouvernement, qu'ils seront occupés d'affaires de commerce ou d'industrie, et qu'ils exécuteront les dispositions relatives à la résidence des étrangers; mais s'ils n'étaient point livrés à ces occupations, et si leur conduite les rendaient suspects, ils pourraient être expulsés dans un délai qui leur serait signalé par les gouverneurs des départements de leur résidence; ce délai ne pourrait dépasser six mois, et il en serait rendu compte au gouvernement en temps opportun.

9o. Relativement à l'introduction des esclaves, par un point quelconque du territoire de la République, les dispositions du réglement du 22 juillet dernier, continueront à être observées.

Dieu et Liberté. Mexico 6 septembre 1844—Signé. *Rejon.*

Le ministre des finances a proposé une loi fermant certains ports mexicains au commerce étranger—En voici le dispositif d'après la traduction du Courrier Français:

Art. 1. Six mois après la publication de cette loi dans la capitale de la république, seront admis seulement dans les ports de Vera-Cruz, de Santa Anna de Tamaulipas [Tampico] Campêche et Acapulco, les navires étrangers ainsi que les marchandises qu'ils apporteraient, sans qu'à l'avenir, il leur soit permis d'aborder aux autres ports ouverts au commerce étranger, ni d'y faire aucune espèce d'importations ou d'exportations. Ceux qui contreviendront à cette disposition seront passibles des peines imposées par l'art. 115 du réglement des douanes maritimes du 26 septembre 1843.

Art. 2. Le commerce des marchandises étrangères pourra être continué par les autres ports qui lui sont désignés, mais seulement par les navires mexicains.

Art. 3. Pour l'effet des dispositions de l'article précédent, seront considérés comme navires mexicains ceux qui auraient été construits sur un point quelconque de la république ou qui auraient été capturés par la marine nationale, ceux de propriété mexicaine et qui auraient à son bord un équipage composé au moins de trois quarts de marins mexicains, en outre le capitaine et le pilote devront être mexicains.

Art. 4. Un navire ne sera reconnu de construction mexicaine que par le certificat de son immatricule lequel lui sera délivré par le commandant du port et le gouverneur du département où il aura été construit.

Deux des anciens prisonniers de Perote qui sont venus passagers à bord du Huntington confirment le rapport de la mise en liberté de tous les prisonniers Texiens de Mexico, à l'exception de Antonio Navarro retenu sous prétexte de trahison. M. Hargous a affrété la goelette Rosita pour les conduire en faute de bâtiment pour Galveston.

Le capitaine du Huntington rapporte que M. Newbold qui était passager à bord du W A Turner qui portait l'expédition Sentmanat et neuf hommes de l'équipage, sont toujours en prison. Le frère du capitaine [illegible] résidait dans le port de Tabasco.

Le Gov avait à Vera Cruz cinq bâtimens de guerre français, deux anglais et un espagnol.

ESPECES.

Il y avait à bord de la goelette Virginie Antoinette de Tampico $23,481, savoir:

$12,[illegible] à T. Hale & Co.
7,180 à Schmidt & Co.
[illegible] à C. Otter & Co
618 à J. M. Caballero.
500 Roberts & Gerona.

Et à bord du brick Huntington de Vera Cruz $147,012, savoir:

$141,316 à Gordon, Wyke & Co.
428 à Hagedorn & Cramer.
2,000 à Warkener & Kerchoff.
300 à J. M. Caballero.
300 à Schmidt & Co.
1,000 à D. Peude Arango.
[illegible] à J. Hale.

FEUILLETON.

LES TROIS MOUSQUETAIRES,

PAR ALEXANDRE DUMAS.

CINQUIEME PARTIE

(Voir pour la 1re. partie du 16 août au 2 septembre pour la 2me du 3 au 16, pour la 3me du 17 au 30 et pour la 4me du 1er au 12 octobre.)

VI.

AFFAIRE DE FAMILLE.

Athos avait trouvé le mot: il fallait faire de l'affaire de Buckingham une *affaire de famille*. Une affaire de famille n'était point soumise à l'investigation du cardinal. Une affaire de famille ne regardait personne. On ne pouvait s'occuper devant tout le monde d'une affaire de famille.

Aramis avait trouvé l'idée: les laquais.

Porthos avait trouvé le moyen: le diamant.

D'Artagnan seul n'avait rien trouvé, lui ordinairement le plus inventif des quatre; mais il faut dire aussi que le nom seul de milady le paralysait. Ah! mais nous nous trompons, il avait trouvé un acheteur pour le diamant.

Le déjeuner chez M. de Tréville fut d'une gaieté charmante. D'Artagnan avait déjà son uniforme. Comme il était à peu près de la même taille qu'Aramis, et qu'Aramis, largement payé, comme on se le rappelle, par le libraire qui avait acheté son poëme, avait tout fait faire en double, il avait cédé à son ami un équipement complet.

D'Artagnan eût été au comble de ses vœux s'il n'eût pas vu pointer milady comme un nuage sombre à l'horizon.

Après le déjeuner, on convint qu'on se réunirait le soir au logis d'Athos, et que là on terminerait l'affaire.

D'Artagnan passa la journée à montrer son habit de mousquetaire dans toutes les rues du camp.

Le soir, à l'heure dite, les quatre amis se réunirent; il ne restait plus que trois choses à décider:

Ce qu'on écrirait au frère de milady;

Ce qu'on écrirait à la personne adroite de Tours;

Et quels seraient les laquais qui porteraient les lettres.

Chacun offrait le sien. Athos vantait la discrétion de Grimaud qui ne parlait que lorsque son maître lui décousait la bouche; Porthos vantait la force de Mousqueton qui était de taille à rosser quatre hommes de complexion ordinaire; Aramis, confiant dans l'adresse de Bazin, faisait un éloge pompeux de son candidat; enfin d'Artagnan avait foi entière dans la bravoure de Planchet, et rappelait de quelle façon il s'était conduit dans l'affaire si épineuse de Boulogne.

Ces quatre vertus disputèrent longtemps le prix et donnèrent lieu à de magnifiques discours que nous ne rapporterons point, de peur qu'ils ne fassent longueur.

—Malheureusement, dit Athos, il faudrait que celui qu'on enverra possède en lui seul les quatre qualités réunies.

—Mais où rencontrer un pareil laquais?

—Introuvable, dit Athos, je le sais bien; prenez donc Grimaud.

—Prenez Mousqueton.

—Prenez Bazin.

—Prenez Planchet. Planchet est franc et adroit, c'est déjà deux qualités sur quatre.

—Messieurs, dit Aramis, le principal n'est pas de savoir lequel de nos quatre valets est le plus discret, le plus fort, le plus adroit ou le plus brave; le principal est de savoir lequel aime le plus l'argent.

—Ce que dit Aramis est plein de sens, reprit Athos; il faut spéculer sur les défauts des gens et non sur leurs vertus. M. l'abbé, vous êtes un grand moraliste.

—Sans doute, reprit Aramis, car nous avons besoin d'être bien servis, non seulement pour réussir, mais encore pour ne pas échouer; puisque en cas d'échec il y va de la tête, non pas pour les laquais...

—Plus bas, Aramis, dit Athos.

—C'est juste; non pas pour les laquais, reprit Aramis, mais pour le maître, et même pour les maîtres. Nos valets nous sont-ils assez dévoués pour risquer leur vie pour nous? Non.

—Ma foi! dit d'Artagnan, je répondrais presque de Planchet, moi.

—Eh bien! mon cher ami, ajoutez à son dévoûment naturel une bonne somme qui lui donne quelque aisance, et alors, au lieu d'en répondre une fois, répondez-en deux.

—Eh! bon Dieu! vous serez trompé tout de même, dit Athos, qui était optimiste quand il s'agissait des choses, et pessimiste, quand il s'agissait des hommes; ils promettront tout pour avoir de l'argent, et en chemin la peur les empêchera d'agir. Une fois pris, on les serrera; serrés, ils avoueront. Que diable! nous ne sommes pas des enfans! Pour aller en Angleterre (Athos baissa la voix), il faut traverser toute la France, semée d'espions et de créatures du cardinal; il faut une passe pour s'embarquer; il faut savoir l'anglais pour demander son chemin à Londres. Tenez, je vois la chose bien difficile.

—Mais point du tout, dit d'Artagnan, qui tenait fort à ce que la chose s'accomplît; je la vois facile, au contraire, moi. Il va sans dire, pardieu! que si l'on écrit à lord de Winter des choses par dessus les maisons, des horreurs du cardinal....

—Plus bas, dit Athos.

—Des intrigues et des secrets d'état, continua d'Artagnan en se conformant à la recommandation, il va sans dire que nous serons tous roués vifs; mais, pour Dieu! n'oubliez pas, comme vous l'avez dit vous-même, Athos, que nous lui écrivons pour affaire de famille, que nous lui écrivons à cette seule fin qu'il mette, dès son arrivée à Londres, milady hors d'état de nous nuire. Je lui écrirai donc une lettre à peu près en ces termes:

—Voyons, dit Aramis, en prenant par avance un visage critique.

—"Monsieur et cher ami..."

—Ah! oui, cher ami à un Anglais! interrompit Athos. Bien commencé! Bravo, d'Artagnan! rien qu'avec ce mot-là vous serez écartelé au lieu d'être roué vif.

—Eh bien! soit, je dirai donc, monsieur tout court.

—Vous pouvez même dire mylord, reprit Athos, qui tenait fort aux convenances.

—"Mylord, vous souvient-il du petit enclos aux chèvres du Luxembourg?"

—Bon! le Luxembourg à présent! on croira que c'est une allusion à la reine-mère! Voilà qui est ingénieux! dit Athos.

—Eh bien! nous mettrons tout simplement: "Mylord, vous souvient-il de certain petit enclos où l'on vous sauva la vie?"

—Mon cher d'Artagnan, dit Athos, vous ne serez jamais qu'un fort mauvais rédacteur. "Où l'on vous sauva la vie!" Fi donc! ce n'est pas digne; on ne rappelle pas ces services-là à un galant homme. Bienfait reproché, offense faite.

—Ah! mon cher, dit d'Artagnan, vous êtes insupportable, et s'il faut écrire sous votre censure, ma foi, j'y renonce.

—Et vous faites bien. Maniez le mousquet et l'épée, mon cher, vous vous tirez galamment de ces deux exercices; mais passez la plume à M. l'abbé, cela le regarde.

—Oui, au fait, dit Porthos, passez la plume à Aramis qui écrit des thèmes en latin, lui.

—Eh bien! soit, dit d'Artagnan, rédigez-nous cette note, Aramis; mais de par notre saint-père le pape! tenez vous serré, car je vous épluche à mon tour, je vous en préviens.

—Je ne demande pas mieux, dit Aramis avec cette naïve confiance que tout poète a en lui-même, mais qu'on me mette au courant. J'ai bien ouï-dire d'ici de-là que cette belle-sœur était une coquine; j'en ai même acquis la preuve en écoutant sa conversation avec le cardinal.

—Plus bas donc, sacrebleu! dit Athos.

—Mais, continua Aramis, le détail m'échappe.

—Et à moi aussi, dit Porthos.

D'Artagnan et Athos se regardèrent quelque temps en silence. Enfin Athos, après s'être recueilli et en devenant plus pâle encore que de coutume, fit un signe d'adhésion. D'Artagnan comprit qu'il pouvait parler.

—Eh bien! voilà ce qu'il y a à écrire, reprit d'Artagnan: "Mylord, votre belle-sœur est une scélérate qui a voulu vous faire tuer pour hériter de vous; mais elle ne pouvait épouser votre frère, étant déjà mariée en France et ayant été...." D'Artagnan s'arrêta, comme s'il cherchait le mot, en regardant Athos.

—"Chassée par son mari, dit Athos.

—"Parce qu'elle était marquée," continua d'Artagnan.

—Bah! s'écria Porthos, impossible! Elle a voulu faire tuer son beau-frère?

—Oui.

—Elle était mariée? demanda Aramis.

—Oui.

—Et son mari s'est aperçu qu'elle avait une fleur de lys sur l'épaule? s'écria Porthos.

—Oui.

Ces trois oui avaient été dits par Athos, chacun avec une intonation plus sombre.

—Et qui l'a vue, cette fleur de lys? demanda Aramis.

—D'Artagnan et moi, ou plutôt, pour observer l'ordre chronologique, moi et d'Artagnan, dit Athos.

—Et le mari de cette affreuse créature vit encore? dit Aramis.

—Il vit encore.

—Vous en êtes sûr?

—J'en suis sûr.

Il y eut un instant de froid silence, pendant lequel chacun se sentit impressionné selon sa nature.

—Cette fois, reprit Athos interrompant le premier ce silence, d'Artagnan nous a donné un excellent programme, et c'est cela qu'il faut écrire d'abord.

—Diable! vous avez raison, Athos, dit Aramis, et la rédaction est épineuse. M. le chancelier lui même serait embarrassé pour rédiger une épître de cette force, et cependant M. le chancelier rédige très agréablement un procès-verbal. N'importe! taisez-vous, j'écris.

Aramis prit la plume, réfléchit quelques instants, se mit à écrire huit ou dix lignes d'une charmante petite écriture de femme, puis, d'une voix douce et lente, comme si chaque mot eût été scrupuleusement pesé, il lut ce qui suit:

"Mylord,

"La personne qui vous écrit ces quelques lignes a eu l'honneur de croiser l'épée avec vous dans un petit enclos de la rue d'Enfer. Comme vous avez bien voulu, depuis, vous dire plusieurs fois l'ami de cette personne, elle vous doit de reconnaître cette amitié par un bon avis. Deux fois vous avez failli être victime d'une proche parente que vous croyez votre héritière, parce que vous ignorez qu'avant de contracter ce mariage en Angleterre, elle était déjà mariée en France; mais la troisième fois, qui est celle-ci, vous pourriez y succomber. Votre parente est partie de La Rochelle pour l'Angleterre. Surveillez son arrivée, car elle a de grands et terribles projets. Si vous tenez à savoir ce dont elle est capable, lisez son passé sur son épaule gauche."

—Eh bien! voilà qui est à merveille, dit Athos, et vous avez une plume de secrétaire d'état, mon cher Aramis. De Winter fera garde maintenant, si toutefois l'avis lui arrive, et tombât-il aux mains de Son Eminence elle-même, nous ne saurions être compromis. mais comme le valet qui partira pourrait nous faire accroire qu'il a été à Londres et s'arrêter à Châtellerault, ne lui donnons que la moitié de la somme, en lui promettant l'autre moitié en échange de la réponse. Avez-vous le diamant? continua Athos.

—J'ai mieux que cela, j'ai la somme, dit d'Artagnan.

Et il jeta la somme sur la table. Au son de l'or, Aramis leva les yeux, Porthos tressaillit; quant à Athos, il resta impassible.

—Combien dans ce petit sac? dit-il.

—Sept mille livres en louis de douze francs.

—Sept mille livres! s'écria Porthos, ce mauvais petit diamant valait sept mille livres!

—Il paraît, dit Athos, puisque les voilà; je ne présume pas que notre ami d'Artagnan y ait mis du sien.

—Mais, messieurs, dans tout cela, dit d'Artagnan, nous ne pensons pas à la reine; soignons un peu la santé de son cher Buckingham; c'est le moins que nous lui devions.

—C'est juste, dit Athos, mais ceci regarde Aramis.

—Eh bien! répondit celui-ci en rougissant, que faut-il que je fasse?

—Mais, reprit Athos, c'est tout simple, rédiger une seconde lettre pour cette adroite personne qui habite Tours.

Aramis reprit la plume, se mit à réfléchir de nouveau et écrivit les lignes suivantes, qu'il soumit à l'instant même à l'approbation de ses amis:

"Ma chère cousine."

—Ah! ah! dit Athos, cette personne adroite est votre parente?

—Cousine germaine, dit Aramis.

—Va donc pour cousine.

Aramis continua:

"Ma chère cousine, Son Eminence le cardinal, que Dieu conserve pour le bonheur de la France et la confusion des ennemis du royaume, est sur le point d'en finir avec les rebelles hérétiques de La Rochelle; il est probable que le secours de la flotte anglaise n'arrivera pas même en vue de la place; j'oserai presque dire que je suis certain que M. de Buckingham sera empêché de partir par quelque grand événement. Son Eminence est le plus illustre politique des temps passés, des temps présens et probablement des temps à venir. Il éteindrait le soleil si le soleil le gênait. Donnez ces heureuses nouvelles à votre sœur, ma chère cousine. J'ai rêvé que cet Anglais maudit était mort. Je ne puis me rappeler si c'était par le fer ou par le poison; seulement, ce dont je suis sûr, c'est qu'il était mort, et, vous le savez, mes rêves ne me trompent jamais. Assurez-vous donc de me voir revenir bientôt."

—A merveille! s'écria Athos; vous êtes le roi des poètes, mon cher Aramis; vous parlez comme l'Apocalypse et vous êtes vrai comme l'Evangile. Il ne reste maintenant que l'adresse à mettre sur cette lettre.

—C'est bien facile, dit Aramis.

Il plia coquettement la lettre, la reprit et écrivit:

"A Mademoiselle Michon, lingère à Tours."

Les trois amis se regardèrent en riant. Ils étaient pris.

—Maintenant, dit Aramis, vous comprenez, messieurs, que Bazin seul peut porter cette lettre à Tours. Ma cousine ne connaît que Bazin et n'a confiance qu'en lui. Tout autre ferait échouer l'affaire. D'ailleurs Bazin est ambitieux et savant. Bazin a lu l'histoire, messieurs; il sait que Sixte-Quint est devenu pape après avoir gardé les pourceaux; et comme il compte se mettre d'église en même temps que moi, il ne désespère pas à son tour de devenir pape ou tout au moins cardinal. Vous comprenez qu'un homme qui a de pareilles visées ne se laissera pas prendre, ou s'il est pris, subira le martyre plutôt que de parler.

—Très bien, dit d'Artagnan, je vous passe de grand cœur Bazin, mais passez-moi Planchet. Milady l'a fait jeter à la porte certain jour avec force coups de bâton. Or, Planchet a bonne mémoire, et je vous en réponds, s'il peut supposer une vengeance possible, il se fera plutôt rouer vif que d'y renoncer. Si vos affaires de Tours sont vos affaires, Aramis, celles de Londres sont les miennes. Je prie donc qu'on choisisse Planchet, lequel d'ailleurs a déjà été à Londres avec moi et sait dire très correctement: "*London, sir, if you please, et my master lord d'Artagnan.*" Avec cela, soyez tranquilles, il fera son chemin en allant et en revenant.

—En ce cas, dit Athos, il faut que Planchet reçoive sept cents livres pour aller et sept cents livres pour revenir, et Bazin trois cents livres pour aller et trois cents livres pour revenir; cela réduira la somme à cinq mille livres. Nous prendrons mille livres chacun pour les employer comme bon nous semblera, et nous laisserons un fonds de mille livres que gardera l'abbé pour les cas extraordinaires ou les besoins communs. Cela vous va-t-il?

—Mon cher Athos, dit Aramis, vous parlez comme Nestor qui était, chacun le sait, le plus sage des Grecs.

—Eh bien! c'est dit, reprit Athos. Planchet et Bazin partiront. A tout prendre, je ne suis pas fâché de conserver Grimaud; il est accoutumé à mes façons, et j'y tiens; la journée d'hier a déjà dû l'ébranler; ce voyage le perdrait.

(*La suite à demain.*)

☞Le navire OROZIMBO, capitaine Ponsa, de Marseille, est en débarquement au premier wharf au-dessus du chemin à coulisse. [illegible] CHARLES & KLINGENDER, [illegible]

[illegible]

LISTE MARITIME.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES

Nav Marengo, Hulbertson, Havre, F Perret
Nav St Louis, Marks, Philadelphie, A Cohen
Nav Charles Carroll, Cook, Anvers, B Racker & Co
Goel Fanny, Patterson, Havane, Raymond & Co

ARRIVES

Bateau de remorque Southerner, When, des passes
Nav Delaware, Patten, Liverpool
Barque Abbott Lord, Nowell, Boston
Brick J W Huntington, Bancett, Vera Cruz
Goel Virginia Antoinette, Smith, Tampico
Steamer Missouri Mail, Littleton, Baton Rouge
Steamer Fashion, Fullerton, de Mobile
Steamer Greenwood, Woodruff, [illegible]
Steamer Brilliant, Hart, Bayou Sara
Steamer Paul Jones, Walworth, Red riv
Steamer Maria Denica, St. Louis
Steamer Nathan Hale, Harrington, [illegible]
Steamer Wapello, Bailey, St Louis
Steamer Yazoo Belle, Wiley, Louisville
Steamer Helen, Ure, Baton Rouge
Steamer Congress, Glasgow, St Louis
Steamer Sultana, Pease, Milliken's Bend

AU NOUVEAU BASSIN

Goel Cornelia, Stark, Pensacola
Goel Harriet, Jones, Pearlington
Goel l'Arthur, Smith, Bonfouca
Goel Maria, Carlos, Bay St Louis
Goel Angelina, Russell, Bay St Louis
Sloop Bella, Saunders, [illegible]

SINISTRES.—Le navire Arkansas parti de New York pour la Nouvelle-Orleans, a relâché en détresse à Charleston, ayant perdu ses mâts de hune, toutes ses vergues ses voiles, canots &c dans le dernier coup de vent. Egalement, le navire Potomac, parti de Boston sur lest, pour ce port, ayant éprouvé à peu près les mêmes avaries. Le brick Josephine, de Norfolk pour ce port a eu le même sort que les deux autres, et est entré également à Charleston.

Nous avons parlé dans notre dernier numéro, de la perte du navire Fairfield, en se rendant de New-York à ce port. D'après les dernières nouvelles, il paraît que l'on ne pourra rien sauver de sa cargaison.

PRIX FIXE.

LE soussigné a l'honneur d'informer les Dames, qu'il vient de recevoir un magnifique assortiment de nouveautés françaises, telles que:

Mousselines laine et coton, petits dessins,
Do do beau genre,
Do de Dessins cachemire,
Do Pure laine, Beau Genre,
Do do Rubans,
Do do Ombrées,
Cachemire imprimé,
Barège blanc,
De Couleur,
De Riche nouveauté,
Indiennes riches, genre nouveau,
Assortiment de merinos en couleurs, pour enfans,
Do do pour robes,
Napolitaines imprimées et unies,
Merinos blanc, etc,
Mousseline laine blanche, 1re qualité extra,
Echarpes Cachemire, en cachemire,
Do do Dessins Cachemire
De Albanaises, Grande Nouveauté,
Ombrelles couleur et noires ordinaires,
Do do Albanaises,
Assortiment de bas noirs et fil d'écosse,
Voiles et voilettes noirs,
Dentelles noires et blanches,
Do Valenciennes,
Meubles damassés,
Do dessins [illegible]
Do Grands ramages,
Do Rouge, Chamois et bleu uni,
Mousselines blanches pour rideaux,
Do Couleur, brodées,
Mouchoirs Cholet couleurs,
Do Batiste bordure imprimée,
De Unis,
De A ourlet,
Ce A Rivière,
De do Riche,
De do et Brodés,
Assortiment de mousseline blanche et Tarlatane couleur,
Batiste fil en pièce,
Châles nouveauté,
Do Cachemire,
Et une infinité d'autres articles nouveaux.

21 oct—4,1 22,24,26,29 P LEVASSEUR, enc. Royale et Toulouse

MARCHANDISES ETRANGERES ET DU PAYS

LES soussignés offrent à vendre, par cette, à des termes libéraux:

[illegible] balles couvertures à points de 5 liv. 10 sur 78,
20 do do [illegible] 6 1/2 liv. 64 sur 74,
20 do do London Duffil 6 1/2 liv 64 sur 74,
20 do do croisées, de 8 liv 58 sur 74,
20 do do unies de 6 liv. 56 sur 74,
5 do do bordures dites Royal bath, 11 1/2 liv 12 1/2 sur 13 1/2
5 de couvertures roses, 10 1/2, 11 1/2, 12 1/2,
1 caisse mousseline de laine française, riche,
6 do satin anglais,
7 do soie supérieure, [illegible], noire et en couleur,
10 de crêpe de laine [illegible],
6 de cachemire d'Ecosse croisé,
Des caisses d'Alpacca-lustres noir et supérieur,
Paramattes, [illegible], velours de Lyon,
Poult de soie, gros de Naples, serge en soie,
Bretelles en gomme élastique, mouchoirs madras et soie, [illegible] &c &c.

AUSSI

16 caisses Kentucky Jeans, noir, bleu et Oxford,
3 do cassimires croisés et unis,
10 do Linseys, [illegible] caisses Kersey à nègres,
20 do indiennes de fantaisie nouveau genre,
20 do toile à draps blanche 7/8 et 11/4,
10 do batiste assortie,
10 balles [illegible] chemises,
20 do coutil 3/4 et 4/4,
20 do denims, bleu indigo, &c &c.

21 oct—5 J B RATHBONE & Co 6 Canal.

EN débarquement du navire Alexandre, de Bordeaux, [illegible] rue St-Pierre.

200 Barriques vin rouge diverses qualités,
125 Barils vin blanc,
15 Tierçons eau de vie 4me preuve,
10 Quarts pipes et 10 barils vieux Cognac,
5 Balles bouchons pointus,
75 Caisses fruits à l'eau de vie,
100 do Cerises à l'eau de vie,
100 do Vin rouge St. Julien,
40 do Cornichons, à vendre par

21 oct—3 POUGET FILS, rue Royale No. 147.

EN LIQUIDATION.

VENTE A GRAND-RABAIS

[illegible]

ASSORTIMENT CONSIDERABLE D'HABILLEMENS D'HIVER

[illegible] LOISON & SILVESTRE, rue de Chartres No 36.

Toutes ces marchandises ont été choisies à Paris d'après les dernières modes et forment l'assortiment le plus complet en ce genre offert au public de la Nouvelle Orléans, la belle qualité des marchandises et la grande réduction de prix à la quelle elles sont cotées seront reconnues par les personnes qui les examineront [illegible]

Les principaux articles sont:

Paletots de drap Castor, [illegible] satin laine noir, mélanges, castorin et autres sortes d'étoffes. Tweeds sur coats et paletots pour magasins et comptoirs, habits de drap noir très fins et riches. Redingotes de drap noir et autres de $12 et au dessus. Pantalons de Casimir noir et nouveautés ordinaires à $4 et $5

Gilets de Cachemire, velours, satin noir, bombasine etc à dessins [illegible] un assortiment de plus de 1500.

Chemises de toile très belles, devant en toile de couleur.

Caleçons et chemises de peau, en flanelle, tricot de laine de coton et de soie et en étoffe de coton.

Chaussettes et bas longs tricotés à la main, et plus de [illegible] chaussettes diverses, en mérinos laine [illegible] et en coton écru et blanc, [illegible] de toutes qualités.

Paletots et vestes [illegible] tricotées.

Bretelles en gomme élastique assortiment complet avec [illegible] des bretelles d'un nouveau genre très élastiques, de fabrique américaine.

Cravates et écharpes en soie, satin noir, et à dessins les plus nouveaux.

Cols satin et bombasine à nœuds de cravates et nœuds d'écharpes, cols de chemises.

Un très bel assortiment de plus de 800 pièces de foulards Pongis, Bandanas, Corahs.

[illegible] Choppes de fil de [illegible] la plus belle qualité et très beaux dessins.

Mouchoirs de batiste, gants de chevreaux, de daim, de mérinos et autres.

Robes de chambres ouatées, à étoffe à châles de cachemire, d'indienne et autres.

Foulards américains avec le portrait de Henry Clay, [illegible] et fabrique des Etats-Unis.

HABILLEMENS D'ENFANS ET DE JEUNES GENS.

Tout ce qu'on peut désirer en ce genre tant paletots redingotes pantalons, gilets, cravates, chaussettes, bretelles, gants, &c—aussi des chemises pour jeunes gens de 10 à 16 ans et des habillemens d'enfans de deux ans

ARTICLES POUR TAILLEURS ET MARCHANDS

Outre ceux qui précèdent, que les soussignés offrent à vendre en gros à très bas prix, ils ont spécialement pour Messieurs les tailleurs et marchands, du drap noir, casimir noir et nouveautés du dernier genre; velours noir, satin à gilets, soie noire à coudre de la plus belle qualité cordonnet, serge à doublure de 30 pouces de large, étoffe noire fine et brillante pour doublure de paletot, plus solide que la serge, fil noir, boutons et un grand nombre d'autres articles à vendre pour comptant par

LOISON ET SILVESTRE, 21 oct Rue de Chartres no. 36

LIQUEURS du pays—Genièvre en barils marque de fantaisie double, Rhum en poinçons à l'imitation de Jamaïque, Whiskey de Hollande, Eau de vie en pipes et quarts, à vendre par ROBERTS & HALL, 21 oct 75, Magasin

EPICES moulues—Poivre, gingembre, casse, clous de girofle, cayenne, moutarde &c à vendre par 21 oct ROBERTS & HALL, 75, Magasins.

FARINE—81 barils marque "Cool Spring", en débarquement du steamer Walpole, à vendre par 21 oct JOHN R SHAW & Co, 24, Poydras.

AVOINE—[illegible] sacs en débarquement du steamer Yazoo Bell, à vendre par JOHN R. SHAW & Co 21 oct 24, Poydras

ARTICLES divers—10 caisses linsey croisé [illegible], 60 balles toile à draps 4/4 écrue, de Chicopee [illegible] do do Cabot 4/4, 10 caisses de do blanche de Chicopee, 4/4, et 10 do de do toile à chemises [illegible] à vendre par Wm FROST & Co, 21 oct 28, Vieille Levée.

COTONNADE—10 caisses cotonnade unie et à raies, de Lowell; 5 de do cotonnade Clay, à la mode; 10 de cotonnade Methuen, 5 balles cotonnade à raies, do, à vendre par Wm. FROST & Co. 21 oct 28, Vieille Levée

INDIENNES—[illegible] caisses indiennes bleues, Merimack; 4 de indiennes bleues de fantaisie, 10 de indiennes couleur foncée, pour l'automne, à vendre par 21 oct WM. FROST & Co, 28 Vieille Levée

CAFE RIO—Fin vert, à vendre par 21 oct WM FROST & Co, 28 Vieille Levée

BLANC DE BALEINE—200 caisses New-Bedford, 100 de Boston et de Nantucket, à vendre par 21 oct WM FROST & Co, 28, Vieille-Levée.

HUILE de BALEINE—1200 gallons huile pure, pour l'hiver, 10 barils huile raffinée et blanchie, pour l'hiver, à vendre par WM. FROST & Co, 28, Vieille Levée

SALERATUS de Boston, à vendre par 21 oct WM. FROST & Co, 28, Vieille-Levée.

CAFE—300 sacs Havane, bon marché, à vendre par 21 oct J. M. LAPEYRE, 30 st Louis

SUCRE—100 caisses blanc, à vendre par 21 oct J. M. LAPEYRE, 30 St Louis

CIGARES—30,000 Regalia Ricado, à vendre par 21 oct J. M. LAPEYRE, 30, St Louis

TRAITES sur la Havane à courts jours, à vendre par 21 oct J. M. LAPEYRE, 30, St. Louis

SUCRE de la Louisiane—100 boucauts beau sucre en magasin et à vendre par PETERS & MILLARD, 16 oct 34 et 35, Vieille-Levée, encoignure Bienville

POUDRE à tirer—[illegible] WOOD & SIMMONS, 16 oct 90 Magasins

MAIS—[illegible] sacs maïs blanc, de qualité supérieure, prêt à être exporté aux Antilles, à vendre par A. GORDON, WYLIE & Co, 16 oct 85, rue Bienville

DES AVANCES seront faites par les soussignés, sur les consignations envoyées à leurs amis du Havre, à Liverpool et au Nord. WOOD & SIMMONS, 16 oct 90, Magasins

HUILE d'olive [illegible] AUG MOLIER, 16 oct [illegible] St Louis

VIN de Champagne [illegible] 16 oct [illegible]

AMUSEMENTS.

SALLE DE BAL WASHINGTON

GRAND BAL PARE ET MASQUE

Rue St. Philippe, entre celles Royale et Bourbon

LE Directeur informe respectueusement ses amis et le public en général, que cette Salle ayant été entièrement réparée, sera ouverte tous les jours pendant la saison

Entrée:—Cavaliers, $1; Dames gratis.

GEORGE STEHVANE, Directeur

N. B. Personne ne sera admis dans la salle avec des armes, les portes seront ouvertes à 7 heures et demie

21 oct

SALLE D'ORLEANS.

GRAND BAL PARE ET MASQUE

Chaque jour de la Semaine.

P. A. DUBORD a l'honneur de prévenir ses amis et le public en général, qu'il continuera à diriger les Bals de la Salle d'Orléans, et que le premier Bal aura lieu SAMEDI PROCHAIN, 19 Octobre.

Rien ne sera épargné pour rendre cette Salle un des meilleurs lieux d'amusemens en ville.

Un Restaurant attaché à la Salle, sera abondamment fourni de mets choisis. Repas de société servis avec promptitude.

La Buvette sera constamment fournie des meilleures liqueurs.

L'orchestre sera composé des premiers artistes de cette ville.

Une police stricte veillera constamment au maintien de l'ordre.

☞ Personne ne sera admis dans la Salle de Bal avec des armes—par ordre du Conseil de Ville

Le Bal s'ouvrira à 7 heures et demie

16 oct— P. A. DUBORD, Directeur

ASSURANCES MUTUELLES.

Compagnie d'Assurance de l'Ouest, pour la Marine et le Feu.

(Sous un amendement de leur charte.)

CETTE compagnie assure contre les risques de la MER, des RIVIERES, et du FEU, sous le système mutuel.

D'après ce mode d'assurance, les personnes qui engagent envers cette compagnie ont droit à une part des profits, sans encourir aucune responsabilité, et ce, d'après leur charte.

L MATTHEWS, President

14 oct

AUX ENTREPRENEURS

DES propositions seront reçues au bureau d'Assurance Maritime de l'Ouest jusqu'au 21 courant, pour refaire un bloc de six Maisons, situé au côté Ouest de la rue [illegible], lequel a été détruit par le feu, dans la nuit du [illegible]

Les plans et les devis se trouvent au bureau de la compagnie. 17 oct

AVIS.

ANTOINE DUBUC

Secrétaire de la Fabrique St.-Louis de la Nouvelle-Orleans,

AUTORISÉ à vendre dans le cimetière No 2, des emplacemens, tombes particulières et tombes dites "fours" prévient le public que le Clergé étant revenu à la Cathédrale, il se charge de nouveau des commissions d'enterrements des catholiques, et de fournir à des prix très modérés tout ce qui concerne les susdits enterrements à savoir: Corbeaux, Corbillards, Voitures, Catafalques, Crêpes, Echarpes, Gants, Billets d'invitation, et.

Il se charge aussi de la construction ainsi que de l'ouverture, et de la clôture des tombes et fours.

Bureau de la Fabrique No 28, face à la Place St Antoine attenant au Presbytère de l'Eglise St.Louis

16 oct—4

TIRAILLEURS D'ORLEANS

Ordre No 3.

Les membres de la Compagnie sont prévenus que la prochaine prise d'armes sera commandée en tenue d'hiver.

Ceux qui n'en auraient pas, voudront bien prendre note de cet avis et se tenir prêts.

A partir de mercredi prochain, 23 du courant, il y aura exercice et manœuvre, à la salle d'armes, tous les mercredis et samedis, à 7 heures du soir.

Par ordre du Capitaine,

21 oct H. TACON, Sergt-Major

CAZADORES DE ORLEANS

Celebracion del aniversario de los miembros fundadores uniforme de Verano, se reunirá en su sitio acostumbrado à las 3 en punto de la tarde del dia 30 de noviembre proximo, à fin de hacer los honores de [illegible] miembros compañeros de armas que yacen en el Panteon que la compañia tiene erigido en el cementerio catolico No 2.

El Capitan espera del zelo de todos los miembros activos, la puntual asistencia y el mayor aseo [illegible] invita a los miembros honorarios á reunirse igualmente en el sitio y hora indicados para honrar con su presencia este acto religioso.

De orden del Capitan. TOMAS BLANCO, Sargento Primero

21 oct

AVIS—La société existant sous le nom de CURELL & CRUZAT & Co. est dissoute à partir de ce jour. Le nom de la maison sera employé par l'un ou l'autre des associés pour la liquidation seulement.

RANDAL CURELL.
GUSTAVE CRUZAT.

Nlle.-Orléans, 17 octobre 1844.

18 oct—5

VIN de Champagne—100 paniers vin de Champagne, qualité supérieure et d'excellente marque, en débarquement du navire Sea Lion, du Havre, à vendre par COURVOISIER & Co encoignure Royale et Orleans

18 oct—18

LE soussigné offre à vendre au débarquement du navire Orozimbo, venant de Marseille,

[illegible] barriques Vin rouge Bergasse; 20 demi dito dito dito; 250 paniers Huile Fiagnol et Isnaga, 100 paniers 144 bouteilles vides de 20 et 24 onces, 20 une de 100 dito dito, 40 caisses Vermicelles et Macaronis, 75 dito à la Muscat; 20 dito de 12 anchois [illegible] capres, anchois, cornichons, olives salées et farcies [illegible]

NUMA LACOSTE, 15 oct 168, rue Royale

A vendre pour cause de décès.

UNE HABITATION située en sucrerie, sur la rive gauche du Mississippi, neuf milles au dessous du Baton Rouge, mesurant 11 1/2 arpents de face au fleuve, sur 40 de profondeur et une grande partie se trouve [illegible] Il y a sur la dite habitation une bonne maison, une sucrerie, en bon état, un moulin à coton, une [illegible] à maïs, &c.

Cette Habitation sera offerte en vente aussitôt après l'expiration de la présente récolte.

Les conditions seront avantageuses.

S'adresser à M. MARTINEZ, [illegible]

9 oct—1m

A LOUER à la maison No 15, rue [illegible], entre les Chambres UN BILLARD complet, avec toutes ses appartenances, [illegible] MICHAEL [illegible] 19 oct—4

LE soussigné offre à vendre en débarquement du navire Alexandre, de Bordeaux:

[illegible] demi pipes eau de vie 4me preuve, Castillon,
4 quarts de pipe do do
[illegible] de demi barriques vinaigre blanc,
[illegible] caisses sardines à l'huile
[illegible] milliers bouchons diverses qualités,
[illegible] caisses cerises à l'eau de vie,
[illegible] de fruits à l'eau de vie assortis.

En magasin

Vin rouge en barriques, de diverses marques, vieille eau de vie de Cognac, en futailles de 30 galons, vin rouge et blanc en caisses de 12 bouteilles, et en demi-bouteilles, liqueurs assorties, curaçao de Hollande, anisette, absinthe, vermouth, macaroni, etc.

EDOUARD LARRONDE, 19 oct 40, St Louis

WOOD & SIMMONS, No. 90, rue des Magasins, offre à vendre:

Café—900 sacs excellent Rio; 150 sacs vieux Java, 100 pochettes do

Thé—300 caisses thé vert et noir, parties de choix.

Toile à voiles—300 rouleaux toile de Russie américaine, comprenant un assortiment de [illegible]

Epices—110 caisses épices moulues, supérieures,

Cassia et muscade—[illegible] nattes cassia, 20 caisses indigo de Caracas, et 2 caisses bleu Manille,

Tabac—45 caisses tabac à chiquer, Virginie.

Liqueurs—5 pipes genièvre de Hollande, [illegible] 1842, 25 barils eau de vie américaine, [illegible] preuve, 40 barriques vin de Porto.

40 caisses blanc de baleine, 300 barriques lanternes globes, agneaux divers 19 oct

PEET & MORTON.

No. 17, rue de Chartes.

ONT reçu par les derniers arrivages, un supplément de Toile à drap, de 8, 10 et 11/4, [illegible] d'Irlande, mouchoirs de batiste, &c qu'ils vendront au plus bas prix du comptant. 14 oct

MARCHANDISES SECHES.

Au Magasin de PEET & MORTON, No. 17 Chartres

LES trafiquants de marchandises sèches, les marchands-commissionnaires, planteurs etc. sont priés de venir examiner le vaste assortiment de marchandises étrangères et du pays, qu'on trouve au magasin des soussignés; les prix en sont excessivement bas 14 oct

ON a besoin de DIX NEGRES pour travailler à une roue [illegible] S'adresser de suite à HENRY TETE, 22, rue Conti 4 oct

CHANGEMENT DE DOMICILE—T E BANOIT annonce à ses amis et au public qu'il a transporté son MAGASIN DE MUSIQUE au no. 78, rue de Chartres, entre Conti et Bienville

Par les prochains arrivages d'Europe il recevra une grande quantité de musique nouvelle, cordes, instruments, &c. &c. 30 sept

GENIEVRE DE HOLLANDE—[illegible] pipes vieux genièvre de première qualité marque de l'Etoile, en magasin à vendre par DAMAN, QUEYROUZE & Co, 17 oct 11 et 13 St Louis

AUX MARCHANDS ET AUTRES

CEUX qui désirent faire installer leurs bureaux ou magasins, pourront laisser leurs ordres au No [illegible] rue Bourbon. Ils peuvent être assurés que l'ouvrage sera exécuté dans un bon goût et sans perdre de temps. [illegible]

EN débarquement du navire Orozimbo de Marseille

25 balles bouchons pointus et non pointus par balles de 30 m chaque.
100 caisses absynthe de la marque Sauer et Brunetto & Co.
100 Paniers bouteilles vides, à vendre par

17 oct—8 AUG MOLIER, [illegible] St Louis

EN débarquement du navire Norman du Havre

2000 boites sardines en boites et 1/2 boites de la marque bien connue B. Guilloux, à vendre par

17 oct—8 AUG MOLIER, 90, St Louis

COUVERTURES françaises—[illegible] balles couvertures françaises de Montpellier, des points pour habitations, reçues par l'Orozimbo de Marseille, à vendre par

17 oct—15 BLANCHARD, EIMER & Co, 34, Bienville

VIN de Champagne qualité supérieure—150 paniers en débarquement du navire Sea Lion, du Havre, à vendre par AUG MOLIER 17 oct 90, rue St. Louis

SARDINES à l'huile, fraiches—[illegible] boites et 1/2 boites, de la marque bien connue B. Guilloux, en débarquement du navire Sea Lion, du Havre, à vendre par AUG MOLIER, 17 oct 90 rue St. Louis

HUILE d'Olive—[illegible] paniers de la marque Fiagnol et Pennel, en bouteilles et 1/2 bouteilles, à vendre par AUG MOLIER, 17 oct 90 rue St. Louis.

BOUCHONS fines et surfines—100,000 bouchons fines et surfines, par sac de 500, en débarquement du navire Alexandre, de Bordeaux, à vendre par AUG. MOLIER, 17 oct 90 rue St. Louis.

FRUITS à l'Eau de vie, nouvelle récolte, très bien choisis, en débarquement du navire Alexandre, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 17 oct 24 Vieille Levée

MOUTARDE Française de qualité supérieure, en débarquement du navire Alexandre, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 17 oct 24 Vieille Levée.

GUIGNOLET d'Angers en paniers de 12 bouteilles, en débarquement du navire Alexandre, de Bordeaux, à vendre par RAYMOND CAHUZAC, 17 oct 24 Vieille Levée.

A VENDRE au débarquement de l'Orozimbo, de Marseille:—

100 caisses Eau de fleur d'oranger, [illegible] de couleur et de grandeurs diverses, 150 caisses Salaisons assorties. RAYMOND CAHUZAC, 17 oct 24 Vieille Levée

RECU par le navire Orozimbo, venant de Marseille:

[illegible] paniers bouteilles vides,
[illegible] caisses savon,
[illegible]

à vendre par F TALABON, 16 oct [illegible] St. Louis